

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

- Ramatoulaye Diop, chargée de mission accompagnement des associations et des syndicats
- Eris Gimard-Sébilo, chargée de mission éducation à l'égalité

Centre Hubertine Auclert
22 octobre 2024



Les points techniques **ZOOM**

- Coupez le son de votre micro
- Allumez vos caméras, si vous le souhaitez !
- Renommez-vous avec votre prénom et le nom de votre association
- Posez vos questions dans le tchat à "tout le monde"

À la fin de la réunion, vous pourrez poser vos questions à l'oral.

A noter : La réunion est enregistrée. Un replay sera transmis **aux associations membres** du Centre Hubertine Auclert.
Vous recevrez tous·tes le support de présentation.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Le Centre Hubertine Auclert

Organisme associé de la Région Île-de-France, créé en 2009 à l'initiative du Conseil régional d'Île-de-France et des acteurs et actrices de l'égalité

- Le Centre Hubertine Auclert regroupe à ce jour **300 membres**, dont 151 associations, 129 collectivités locales et institutions et 20 syndicats.
- **Objectif** : Accompagner toute personne et toute structure dans son projet en faveur de l'égalité femmes-hommes

Nos rapports d'activité

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024



Cycle de webinaires 2024-2025

Pour les **associations intervenant auprès du public jeune** par des ateliers en milieu scolaire ou extra-scolaire, autour des questions liées à l'égalité de genre, la lutte contre les violences sexistes, sexuelles et les discriminations.

- 23 octobre 2024 –
« Le **fonctionnement interne** de l'Éducation Nationale »
- 03 décembre 2024 –
« Les **agréments académiques et nationaux** de l'Éducation Nationale »
- 04 février 2025 –
« Penser la **pluralité de son public** d'intervention »
- 08 avril 2025 –
« Associer des **partenaires extérieurs** dans le cadre d'IMS »
- ... Et d'autres ?

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Au programme aujourd'hui

- **Identifier les interlocuteurices privilégié-es** et **comprendre les réseaux internes** de l'institution pour mieux communiquer sur ses actions
- **Appréhender le cadre légal et administratif** interne pour mieux argumenter et légitimer son action
- **Connaitre les dispositifs de signalement et traitement des violences** propres à l'Éducation nationale
- **Anticiper les contraintes** (administratives, financières, calendaires, organisationnelles) de l'institution

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Et vous ?

Tour d'écran :

Présentez-vous brièvement :

- Quelle est l'activité de votre association auprès des jeunes ?
- Quel y est votre rôle ?
- Intervenez-vous hors Île-de-France ?
- Quelles sont vos attentes pour le webinaire du jour ?

Petit bonus : si vous avez comme nous prévu une boisson pour le webinaire, vous pouvez en profiter pour nous montrer votre tasse préférée !



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Les associations présentes



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024



LE FONCTIONNEMENT INTERNE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024



Comprendre

L'Éducation Nationale, une institution publique :

- **Dirigée** par des politiques (ministre et son cabinet)
- **Administrée** par des services qui appliquent les orientations politiques transmises par le ministère. Si les politiques changent, les administrateurices restent, ce qui assure la « continuité » du service public.
- Un fonctionnement hiérarchique **pyramidal**, mais une organisation **déconcentrée** (délégation de l'administration centrale dans les territoires).

Les trois régimes de la fonction publique :

- Fonction publique **d'État** (ministères, préfectures, rectorats).
- Fonction publique **territoriale** : régions, départements, communes, établissements publics de coopération intercommunales (EPCI).
- Fonction publique **hospitalière** : domaine de la santé publique, mais aussi social et médico-social (ex: ASE).

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

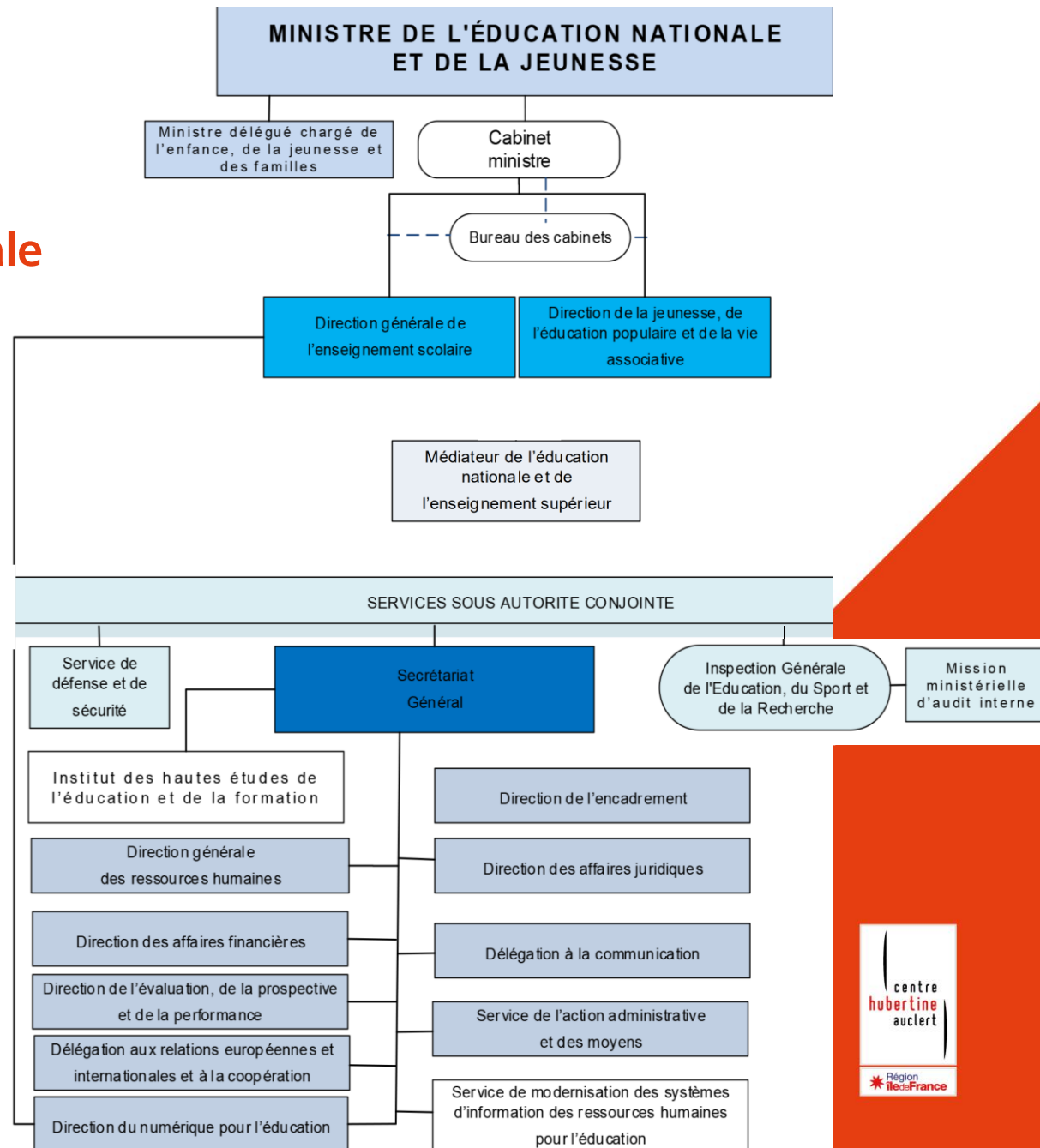
Comprendre

L'administration centrale

Dans l'élaboration des contenus scolaires, deux instances de travail peuvent intervenir :

- Le Conseil supérieur des programmes
- Le Conseil scientifique de l'Éducation nationale

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
22 OCTOBRE 2024



Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) :

- WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ**
22 OCTOBRE 2024



Les hauts fonctionnaires et encadrant·es

Dans l'administration centrale :

- Haute fonctionnaire à l'égalité filles-garçons : Claude Roiron (depuis 2022)
- En interne : la casquette « égalité femmes-hommes » s'ajoute au directeur des ressources humaines de l'EN : Boris Melmoux-Eude

Dans l'administration déconcentrée :

- Les recteurs·trices et les directeurs·trices académiques des services départementaux de l'Éducation Nationale (DASEN) et leurs adjoint·es.
- Les inspecteurs·trices d'académie (Inspecteurs·trices de l'Éducation Nationale – IEN et Inspecteurs·trices Pédagogiques Régionales – IPR)

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Les divisions territoriales de l'administration scolaire :

- **18 régions académiques**, dirigées par des recteurs·trices de régions académiques
- **30 académies**, dirigées par des recteurs·trices académiques.
- Dans **chaque département**, un·e DASEN décline la politique éducative académique.
- Des circonscriptions découpent les départements en territoires qui regroupent plusieurs établissements, sous l'égide d'un·e IEN.

Les fonctionnaires et services... pour l'égalité

Dans l'administration centrale :

- **Bureau de l'égalité et de la lutte contre les discriminations**, dirigé par Judith Klein (égalité filles garçons, LGBTphobies)
- Bureau de la santé et de l'action sociale, dirigé par Claire Bey (éducation à la sexualité, lutte contre les violences de genre)
- Mission chargée de la prévention des violences en milieu scolaire dirigée par Biagio Abate



[Liste des établissements labellisés, engagés sur ces enjeux !](#)

Dans l'administration déconcentrée :

- Dans chaque académie, une personne (inspecteurice souvent) est référente au sein d'une « **mission égalité filles-garçons** », avec parfois un·e chargé·e de mission (prof·fe, vie scolaire) en plus. Désormais, chaque académie doit avoir aussi un « Observatoire de lutte contre les LGBTphobies ». Les deux sont parfois combinés !
- La [liste des référent·es académiques](#) est mise à jour

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024



La formation initiale et continue

Les **Instituts nationaux supérieurs du professorat et de l'éducation** (**INSPÉ**) encadrent la formation initiale des personnels éducatifs de terrain (pédagogique, vie scolaire...), **l'Institut des hautes études de l'éducation et de la formation** (**IH2EF**) celle des fonctionnaires encadrants (inspecteurs·trices, directeurs·trices).

Le Réseau Canopé et la plateforme Éduscol mettent à disposition des contenus de formation en ligne pour les personnels de l'éducation nationale. Cette formation peut être sous forme de vidéos ressources (Canotech, E-INSPE), d'échanges de pratiques via podcast (Extra classe) ou par des parcours de formation « classique » (M@gistère), qui se déclinent en personne via des **plans académiques ou nationaux de formation** (PAF/PNF) .

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

L'égalité de genre dans les missions de l'institution

- Le document ressource créé par le Centre Hubertine Auclert en 2012, remis à jour et augmenté en 2022.
- Cet outil pratique à destination des équipes éducatives et enseignantes inclut des **éléments de cadrage** et de définition, les textes de référence de l'éducation nationale, des dates clés, des contacts et surtout, une **grille de diagnostic en établissement**.



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

L'organisation déconcentrée – les écoles maternelles et primaires

Dans l'administration de l'Éducation Nationale :

- Les écoles sont gérées administrativement par un·e directeur·trice, mais tous les aspects pédagogiques sont sous la responsabilité d'inspecteur·trices académiques réparti·es par territoires pour le premier degré.
- Les actions institutionnelles sont coordonnées dans chaque département par l'IA-DASEN (directeurs académiques des services de l'éducation nationale).

Dans les collectivités :

- Le bâti des écoles et les services périscolaires (agent·es, ATSEM, animateur·ices...) sont gérés par les communes (ou EPCI dans le cas des plus petites communes).

Les différents
métiers intervenant
dans les écoles
maternelles et
primaires ici

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

L'organisation déconcentrée – les collèges

Les différents
métiers intervenant
dans les collèges et
lycées ici

Dans l'administration de l'Éducation Nationale :

- Les collèges sont gérés par un·e principal·e, qui encadre également l'équipe de vie scolaire du lycée (AED, AESH) et coordonne l'ensemble des instances et dispositifs de l'établissement, en lien avec la DSDEN.
Celle-ci coordonne les affectations et les projets d'établissements à l'échelle du département. Les équipes pédagogiques sont affiliées au rectorat d'académie via ses inspecteurs·trices disciplinaires (IA-IPR).

Dans les collectivités :

- Le bâti des collèges et les services périscolaires sont gérés par les départements, qui peuvent également mettre en place des dispositifs spécifiques, notamment sur les enjeux « d'éducation à ».

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024



L'organisation déconcentrée – les lycées

Les différents
métiers intervenant
dans les collèges et
lycées ici

Dans l'administration de l'Éducation Nationale :

- Les lycées sont gérés par un·e proviseur·e, qui encadre également l'équipe de vie scolaire du lycée (AED, AESH) et coordonne l'ensemble des instances et dispositifs de l'établissement, en lien avec la DSDEN.
Celle-ci coordonne les affectations et les projets d'établissements à l'échelle du département. Les équipes pédagogiques sont affiliées au rectorat d'académie via ses inspecteurs·trices disciplinaires (IA-IPR).

Dans les collectivités :

- Le bâti des lycées et les services périscolaires sont gérés par les régions, qui peuvent également mettre en place des dispositifs spécifiques.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024



Des instances de concertation

Dans les écoles :

Conseil des Maîtres, Conseil d'école

Dans le 2nd degré :

Conseils de classe ou de discipline, Comité Hygiène et Sécurité, Comité Éducation à la Santé et la Citoyenneté (**CESC**), Conseil d'administration et commission permanente...

Le Conseil Académique des Associations Éducatives Complémentaires de l'Enseignement Public (**CAAIECP**, ou **CNAIECP** au niveau national) se réunit une fois par an pour donner des avis sur les agréments de l'EN. Il est constitué de représentant·es d'associations agréées, de syndicats et de membres de l'institution.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Les ressources ciblées par territoires classés prioritaires

Les Réseaux d'Éducation Prioritaires (REP et REP+) :

- Un dispositif interne à l'Éducation Nationale qui vise à renforcer les ressources mises à disposition de certains territoires (généralement alignés avec les politiques de la ville mais pas nécessairement). Fait le lien entre un collège et les écoles qui y envoient leurs élèves.
- Plusieurs intérêts pour les associations :
 - Des fonds supplémentaires à allouer
 - Une dynamique de mise en réseau inter-établissements avec des « référent·es » par territoire
 - Un nombre d'élèves par classe moins important
 - Des projets pédagogiques spécifiques aux réseaux.
 - Des temps de concertation alloués aux équipes enseignantes (REP+), qu'il est possible d'investir pour intervenir auprès d'elleux.



Cartographie
des
établissements

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Les ressources ciblées par territoires classés prioritaires

Le dispositif « Cité Éducative »

- Un partenariat de la DGESCO avec l'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT)
- Le principe : « intensifier les prises en charges éducatives des enfants et des jeunes, de 0 à 25 ans, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire » dans les QPV.
- Mise en réseau via la plateforme numérique « Grande Équipe de la Réussite Républicaine » (GERR).
- Il y a eu un groupe de travail « égalité filles-garçons »



Label national Cités éducatives

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Des dispositifs parascolaires à connaître :

Les dispositifs relais :

Dispositifs de prise en charge et d'accompagnement d'élèves en décrochage ou ayant rencontré des problèmes disciplinaires au sein de l'institution.

Ces dispositifs sont coordonnés par territoire entre plusieurs établissements, avec un établissement qui « centralise » la gestion : posez la question !

L'école ouverte :

Dans les REP et REP+, des temps de présence pour les élèves au sein desquels il est possible d'intervenir dans des modalités différentes des IMS habituelles.

Les dispositifs relais



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Les interventions en milieu scolaire

Dans les écoles :

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la direction de l'école, après avis du Conseil des Maîtres et de l'IEN en charge de l'établissement.

Dans le second degré :

Il est nécessaire d'obtenir une autorisation de la direction de l'établissement. Celle-ci peut demander que votre association soit agrée par l'éducation nationale, mais il est également possible d'intervenir sans que ce soit le cas.

En théorie, une intervention effectuée au sein de l'établissement doit toujours être faite **en présence d'une personne de l'équipe éducative** (professeur·e, CPE, AED, infirmier·e...).

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Le cadre légal

- Code de l'éducation, dispositions réglementaires du livre V, titre V, chapitre 1er – Les activités périscolaires (articles D.551-1 à D.551-12)
- **Circulaire n°93-136 du 25 février 1993 - Relations avec les associations qui prolongent l'action de l'enseignement public.**
- Exemple de chartre académique pour les interventions extérieures (Académie de Grenoble)

Le cadre des interventions en milieu scolaire

Quels leviers mettre en place pour sécuriser son intervention ?

- Rédiger des **conditions générales de ventes** ou un **règlement intérieur** aussi exhaustif que possible, posant les **conditions essentielles** au bon déroulé de vos interventions (non-négociable), et le **cadre idéal souhaité** (à appliquer dans la mesure du possible).
 - Statuer dans ce document des mesures de sanction ou retrait pouvant être prises dans le cas d'incidents.
 - Faire signer ces documents par l'établissement employeur, ou a minima les utiliser comme base de négociation lors du rendez-vous initial avec le commanditaire.
- Identifier les personnel·les **allié·es sur place** pour vous appuyer sur elleux (pas forcément les professeur·es, cela peut être d'autres membres de l'équipe éducative, sensible à l'égalité).
- Demander à **prendre connaissance en amont** des dispositifs prévus en cas d'incident pour pouvoir formuler des propositions si ceux-ci sont inexistants ou défaillants.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

22 OCTOBRE 2024

Le cadre des interventions en milieu scolaire

Quels leviers mettre en place pour sécuriser son intervention ?

- Prévoyez **une assurance** pour couvrir vos intervenant·es en cas d'accident sur le lieu de travail.
- **Attention au RGPD** ! Des données personnelles récoltées lors d'une intervention doivent rester confidentielles, sauf si un consentement écrit éclairé est donné. Assurez-vous aussi de respecter le droit à l'image si vous diffusez des photos de vos interventions.
- Les fonctionnaires et contractuels de l'Éducation Nationale peuvent (en théorie) bénéficier de la **protection fonctionnelle** s'ils vivent une procédure pénale suite à un incident en lien direct avec leur fonction. Malheureusement, ce droit ne s'étend pas aux membres d'associations intervenant ponctuellement dans les établissements scolaires. Vous pouvez toutefois solliciter une **aide juridictionnelle** si besoin en cas de procédure judiciaire.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

En cas d'incident

Sur quelles ressources s'appuyer en interne ?

- Dans le 2nd degré, la **vie scolaire** (AED et CPE) est la première équipe sur laquelle s'appuyer en cas d'incident au sein du groupe d'élèves.
- Suivant la nature de l'incident, un **rapport** peut être effectué pour informer l'équipe éducative, la direction et/ou les responsables légaux des élèves concerné·es.
- Dans le cas d'un incident grave, la direction rédige un « **fait d'établissement** », recueilli dans les académies et conservés avec des durées variables pour assurer un suivi de l'incident sur le long terme. Les rapports peuvent porter des **mentions spécifiques** (violences sexistes, racistes, lgbtqiaphobes...).

D'autres accompagnements

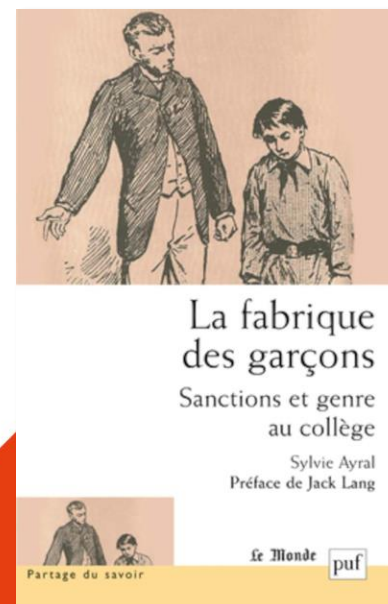
- **Infirmièr·es** : accueillent l'élève et l'orientent vers les mesures nécessaires à sa protection
- **Assistant·es de service social** : accompagnent l'élève et éventuellement sa famille, assure le lien avec les partenaires compétents pour dégager des ressources et mettre en place des mesures de protection
- **Médecins scolaires** : évaluent la situation vécue par l'élève et son état clinique, met en œuvre les mesures de prises en charge nécessaires.

En cas d'incident

Sanctionner l'incident

- Suivant la nature de l'incident et sa récurrence, **une échelle de sanction** est prévue (avertissement, blâme, mesure de responsabilisation, exclusion temporaire de la classe, de l'établissement, puis exclusion définitive). Un conseil de discipline peut être nécessaire pour acter certaines sanctions.
- L'élève doit être associé·e à la prise de décision, et la sanction doit être en rapport direct avec l'incident. Vous pouvez également, dans ce cadre, vous prononcer.
- Des mesures de responsabilisation... Souvent peu utilisées.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024



Prévenir les violences sexistes et sexuelles

L'institution doit accompagner les victimes de violences sexistes et sexuelles, et agir pour les prévenir :

- Intégrer les violences sexistes et sexuelles au **plan de prévention des violences** de l'établissement.
- Travailler conjointement sur le **règlement intérieur**.
- **S'appuyer sur le CESC** pour planifier les actions de lutte contre les violences sexistes et sexuelles, et d'éducation à la sexualité.
- Travailler **avec les élèves et leurs instances** représentatives (CVC, CVL).
- **Intégrer les parents** d'élèves via les syndicats (FCPE / PEEP).



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Agir après une révélation de violence

Lien avec les services sociaux de la protection de l'enfance :

1. Déterminer si l'élève est en situation de danger grave et imminent
2. Coordonner son action en équipe à l'échelle de l'établissement (équipe administrative, pédagogique, de vie scolaire, médicale et psychologique).
3. Rédiger un signalement ou une information préoccupante à la CRIP : **signaler = obligatoire.**
4. S'appuyer sur le ou la conseillère technique de service social départemental (CTSS-D).
5. Orienter vers des ressources institutionnelles ou associatives complémentaires

→ Prendre soin de soi et des personnes accompagnantes affectées.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS
22 OCTOBRE 2024

**MALLE DE RESSOURCES
SUR L'INCESTE ET LES
VIOLENCES SEXUELLES
SUBIES DANS LE CADRE
FAMILIAL**



**Violences sexuelles
intrafamiliales :**
comprendre,
prévenir, repérer
et agir

Vademecum à destination de l'ensemble des professionnels
de l'éducation nationale

Guide Pratique
Protection de l'enfance

LA CELLULE
DÉPARTEMENTALE
DE RECUEIL,
DE TRAITEMENT
ET D'ÉVALUATION

grandir
respecter
prévenir

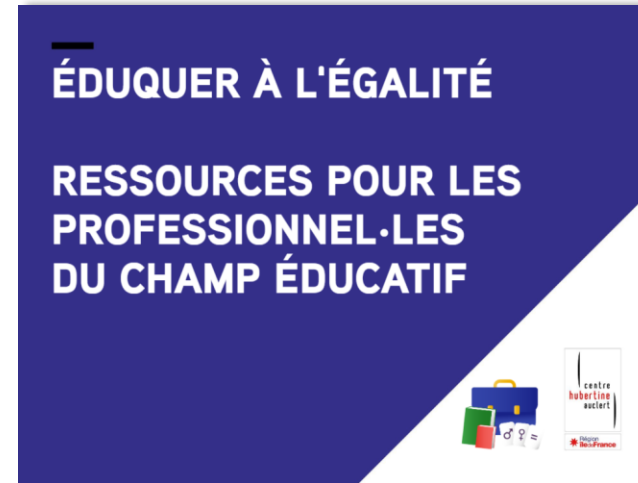


devoirs
mieux-être
protéger

Petit apport de Claf'Outils et Handsaway : gardez des traces de vos signalements sur un carnet pour conserver un récit intact en cas de perte ou modification par l'institution !

Ressources complémentaires

- Les **malles** du Centre Hubertine Auclet pour approfondir et s'équiper en ressources sur des sujets spécifiques.
- Le **cycle de webinaire 2022-2023**, destiné aux référent·es égalité des établissements scolaires (et toutes les personnes intéressées)
- Les **campagnes et les outils** du Centre, disponibles gratuitement en pdf ou à la commande sur notre site...
- Les **annuaires et cartographies** disponibles sur notre site, pour identifier les dispositifs et personnes ressources franciliennes à proximité.
- Nos **formations** pour aller plus loin.



1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23	24	
Repérer les décisions, les idées et les parts	Appuyer les actions, puis la tenue	A l'écoute et toi	Est-ce que tu te sens écoutée	Écouter de son accord	Ne pas se laisser influencer	Relancer les opinions et les angles	Se mettre de toi en public	Est-ce que tu te sens écoutée	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public	Se mettre de toi en public
PROFITE Ta relation est saine quand il...					VIGILANCE, DIS STOP ! Il y a de la violence quand il...										PROTÈGE-TOI, DEMANDE DE L'AIDE Tu es en danger quand il...									



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

— ÉCHANGES



WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

Les prochains rendez-vous du pôle associations

- **30 octobre** : webinaire “Tout ce qu’il faut savoir de CERV et du programme Daphné” avec CERV France, CRESS IDF et la Région Ile-de-France de 10h à 12h.
- **6 novembre** : échange de pratique “Plaidoyer et campagne grand public, l’exemple d’une campagne de Règles Élémentaire” avec Justine Okolodkoff, directrice générale adjointe de Règles Élémentaires de 11h à 13h.
- **12 novembre** : webinaire “Comment être un organisme certifié Qualiopi et comment mobiliser son opérateur de compétences OPCO” avec l’équipe du CHA de 10h à 12h.
- **10 décembre** : webinaire « Présentation du dispositif locale d’accompagnement DLA » de 10h30 à 12h30.
- **15 – 16 janvier** : formation « [Evaluer son impact social en tant qu’association féministe](#) » avec l’agence PHARE.

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS – ÉDUCATION À L’ÉGALITÉ
22 OCTOBRE 2024

WEBINAIRE DES ASSOCIATIONS D'ÉDUCATION À L'ÉGALITÉ

Merci pour votre participation !

- **Ramatoulaye Diop**, chargée de l'accompagnement des associations et des syndicats – ramatoulaye.diop@hubertine.fr
- **Eris Gimard-Sébilo**, chargée de mission éducation à l'égalité – référente LGBTQIA+ – eris.gimard-sebilo@hubertine.fr

Centre Hubertine Auclert

22 octobre 2024

